Evaluation standard des programmes de formation

Qualité à l'UNIGE

Contacts et ressources

Documents
memento.unige.ch

Administration et logistique des évaluations
qualite@unige.ch

Accompagnement et conseil pédagogique
sea@unige.ch

Programme de formation:
toute structure d'enseignement décernant un grade universitaire (Certificat, Bachelor, Master, Doctorat) ou offerte dans le cadre de la formation continue (CAS, DAS, MAS, DAPS).

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Pourquoi évaluer son programme ?

Pour **améliorer** sa qualité
Pour **valoriser** ses atouts et augmenter son attractivité
Pour **affirmer** sa place dans le paysage académique
Pour pouvoir **s'adapter** au monde en constante évolution

Le processus d'évaluation

- est **adapté** aux besoins et particularités du programme
- est **interactif**, avec un accompagnement personnalisé
- repose sur une auto-évaluation
- se fonde sur l'examen des **dimensions-clés** qui contribuent à la qualité
- mène à des **propositions concrètes** dans une perspective d'amélioration et à une réflexion sur l'avenir du programme

Les objectifs de l'évaluation

- **identifier** les forces, faiblesses, opportunités et menaces du programme
- **analyser** le positionnement du programme dans le paysage régional, national et international
- **dégager** des éléments permettant d'éclairer la prise de décision stratégique aux différents niveaux
- **soutenir** le développement et l'amélioration continus de l'institution

PHASE 1 : AUTO-ÉVALUATION

L'objectif de cette phase est de mener une réflexion critique sur la situation du programme. Un rapport est rédigé où les **dimensions-clés** du programme sont analysées.

Les membres des corps enseignant, estudiantin ainsi qu'administratif et technique ont la possibilité d'y contribuer.

1. Constitution d'un comité d'auto-évaluation
2. Collecte et analyse des données
3. Rédaction du rapport d'auto-évaluation

Durant la phase de rédaction et avant la remise du rapport final, le comité échange avec le-la délégué-e Qualité désigné-e, afin de bénéficier d'un regard externe sur le programme.

DIMENSIONS-CLÉS : L'UNIGE propose un Référentiel de qualité pour guider l'analyse. Chaque comité définit les dimensions pertinentes à analyser et les critères d'évaluation associés.

PHASE 2 : AVIS DECANAT/DIRECTION

Le rapport d'auto-évaluation est examiné sur plusieurs niveaux par l'entité concernée.

Avis du Décanat/Direction
Le Décanat/Direction analyse le contenu du rapport et donne un avis sur la suite à entreprendre (pertinence et faisabilité du plan d'action et/ou nécessité d'une évaluation consolidée).

PHASE 3 : DECISION DU RECTORAT

En prenant en compte le rapport et l'avis du Décanat ou de la Direction, le Rectorat détermine le résultat de la procédure d'évaluation.

Selon cette décision, le plan d'action proposé par le programme est validé avec ou sans modifications ou une évaluation consolidée est initiée (appel notamment à un comité d'expertise externe).

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Le suivi permet de faire le bilan des objectifs atteints, des actions entreprises et de leur impact sur le programme. Il permet également d'identier les obstacles à l'implantation de certaines mesures.